

**EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE du 15 mai 2023

Convocation du 5 mai 2023
Nombre de Conseillers en exercice 29
Nombre de Conseillers présents 26
Nombre de votants 29

N° de l'acte : 230515D013
Classification : 8.4.4 – Aménagement du territoire -
Autres

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Étaient présents : 26

M. Maurice PERRION - Mme Anne-Marie CORDIER - M. Philippe ROBIN - Mme Sonia FEUILLÂTRE - Mme Valérie PRONO - M. Alain BOURGET - Mme Nathalie ROZÉ - M. Bertrand LERAY - M. Jean-Marc BESNARD - M. Gaëtan GROIZEAU - M. Thierry KERLOC'H - M. Laurent LEBRETON - Mme Catherine GAULT - M. Stéphane FAGARD - Mme Nathalie CAIVEAU - Mme Stéphanie BÉRITAULT - M. David TOURNEFIER - M. Stéphane HÉAS - Mme MENET Anita - M. Guillaume NIEL - M. Julien ROUSSEAU - Mme Aurélie VASSAULT DUVAL - Mme Déborah SIDDI - Mme Lucie DEVAIS - Mme Lucie BONNO - Mme Déborah JOURDON

Étaient absents excusés : 3 (3 pouvoirs)

M. Olivier BLAISE (pouvoir à Mme Anne-Marie CORDIER) - M. Michel MATHÉ (pouvoir à M. Alain BOURGET) - M. David TOURNEFIER (pouvoir à M. KERLOC'H)

Secrétaire de séance : Mme JOURDON Déborah.

ADHÉSION À L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION NANTAISE

L'Agence d'études urbaines de la région nantaise (Auran), depuis 1978, est un lieu d'études, de réflexions et de propositions au service du développement des territoires. L'agence d'urbanisme, créée dans le cadre de la Loi d'orientation foncière de 1967, a notamment pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme. Elle met en œuvre des moyens d'études permanents pour les choix et les prises de décisions des élus.

De manière générale, l'Auran apporte à ses adhérents une assistance et une expertise sur des sujets stratégiques pour leur territoire :

- L'aménagement et le développement durable des grands territoires, les projets urbains.
- Le rayonnement, le développement économique, les grands équipements.
- La démographie, les modes de vie, l'habitat, l'urbanisme, les solidarités.
- L'environnement, le cadre de vie, l'énergie et les ressources naturelles.
- Les transports, les déplacements et les comportements de mobilité.

Vu les missions de l'Agence d'études urbaines de la région nantaise ;

Vu les statuts de l'Auran du 8 juin 2021, indiquant que les communes dont la population est inférieure à 20 000 habitants sont représentées par leur Maire ou son représentant élu ;

Vu les modalités d'adhésion des communes fixées par l'Assemblée Générale de l'Auran du 15 janvier 2021, indiquant qu'il n'y a pas de cotisation financière des communes qui adhèrent à un EPCI déjà membre de l'Auran ;

Vu que la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) est membre de l'Auran ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Ligné auprès de l'AURAN,
- Désigne Nathalie ROZÉ pour représenter la commune au sein de cette instance,
- Autorise le Maire à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : 29 voix pour



Pour extrait conforme.

Le Maire,
Maurice PERRION